

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 24 février 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 18 février 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,  
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE  
Stéphane AUZERAL procuration à Jean Philippe DELARUE à 18h40 quitte la réunion et a participé au vote de la délibération 11- 2022  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 puis 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022**  
Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

**PARTICIPATION FINANCIERE EVENEMENT SPORTIF TRANSFRONTALIER  
(11-2022)**

Les territoires AURE LOURON et SOBRARBE souhaitent dans la continuité des actions POCTEFA réalisées, organiser un évènement sportif transfrontalier de trail running et de vélo tout terrain.  
Celui-ci se déroulera sur deux ans, septembre 2022 (Saint lary – Boltana ; Ainsa – Saint Lary) et juin 2023 (Ainsa – Loudenvielle ; Arreau-Boltana).  
Il est proposé à la commune d'ARREAU de réaliser un départ sur l'édition 2023. Afin de faciliter le montage global de l'opération sur ces deux ans, les partenaires doivent s'engager sur leur participation financière. Elle s'élève à 2000 € pour notre commune.  
Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adhère à la construction de cet évènement sportif et approuve la participation de 2000 €.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau